



# Rapport d'activités

# 2018-2019



# 01 Sommaire

<b>01</b>	<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>02</b>	<b>Présentation de l'ANLH asbl</b>	<b>3</b>
<b>03</b>	<b>Mot du Président</b>	<b>4</b>
<b>04</b>	<b>Nos publics</b>	<b>5</b>
	4.1. Les services de l'ANLH au profit des personnes handicapées	5
	a) Le service SCAAT	5
	b) Le service ERGOJOB	5
	c) La banque de données AccesCity	6
	d) La banque de données AccesService	6
	e) La banque de données AccessAT	7
	f) Gestion et coordination du BAP	7
	g) Attribution des logements adaptés de la Cité de l'Amitié	7
	4.2. Les services de l'ANLH au profit des professionnels	8
	a) Mise en accessibilité de circuits dans les parcs naturels de Wallonie	8
	b) Réalisation de pré-audits dans le cadre du plan Wallon d'investissement	8
	c) Audits et conseils pour tous types de bâtiments	9
	d) Réalisation d'indicateurs de qualité à l'attention des services AVJ	10
	e) Projet construire avec l'adaptabilité	10
	f) Tenue des comptabilités des services AVJ et soutien administratif	10
	4.3. Les services de l'ANLH au profit des pouvoirs publics	11
	a) Avis consultatif RRU	11
	b) Les journées du patrimoine	11
	c) Mise en place d'une politique handistreaming auprès des Ministres et Secrétaires d'Etat Bruxellois	12
	d) Promotion d'une politique en faveur du développement de circuits vélos accessibles à tous	12
<b>05</b>	<b>Notre capacité à assumer nos missions</b>	<b>13</b>
<b>06</b>	<b>Nos agréments</b>	<b>13</b>
<b>07</b>	<b>Représentation de l'ANLH au sein d'autres instances</b>	<b>14</b>
<b>08</b>	<b>Notre histoire</b>	<b>15</b>
<b>09</b>	<b>Du changement en 2019!</b>	<b>15</b>

## 02 Présentation de l'ANLH asbl

50 ans déjà que l'ANLH met son expérience et son expertise au profit de l'intégration sociale des personnes handicapées. Notre objectif est de garantir une égalité des chances pour tous : un accès aux mêmes services, aux mêmes droits et aux mêmes obligations que ceux offerts aux personnes valides. Au fil des années, l'ANLH est devenue un acteur incontournable de l'accessibilité. Elle agit et sensibilise les particuliers, les professionnels et les pouvoirs publics afin de faire tomber les nombreuses barrières architecturales et techniques qui privent trop souvent les personnes à mobilité réduite (PMR) de leurs droits élémentaires.

L'ANLH est composée de deux départements. Le premier, situé à Nivelles, est spécialisé en «accessibilité» et le second, situé à Bruxelles, est dédié au «logement».

Notre philosophie est la suivante :

- > **ENCOURAGER L'INCLUSION** : partout où cela est possible, intégrer les personnes à mobilité réduite dans le cheminement des personnes valides.
- > **FAVORISER L'AUTONOMIE** : chercher des solutions qui, en premier lieu, permettent aux personnes à mobilité réduite d'être autonomes et indépendantes.
- > **FAVORISER LES MÊMES SERVICES POUR TOUS** : tenir compte des besoins spécifiques et des solutions appropriées pour avoir des services de même qualité que ceux offerts aux personnes valides.
- > **PROMOUVOIR L'EGALITE DES CHANCES** : toute personne doit pouvoir accéder aux bâtiments, circuler et utiliser toutes les fonctions propres desdits bâtiments.



**« Les hommes ont quelque chose en commun : ils sont tous différents »**

(Robert Zend)

## 03 Le mot du Président



2018 est l'année de la réflexion et 2019 l'année du passage à l'action ! Un nouveau souffle et une nouvelle dynamique s'installent au sein de l'ANLH. Face aux nouveaux enjeux et aux nouveaux combats, notre asbl modifie quelque peu sa structure et professionnalise encore un peu plus ses services. En janvier, notre département accessibilité a ouvert une antenne à Nivelles. Le nouvel AccessCity est, quant à lui, en marche. Plus complet, plus intuitif, il aidera encore de nombreux visiteurs à trouver toutes les caractéristiques des bâtiments ouverts au public en Wallonie et Bruxelles.

Nos objectifs et notre énergie, quant à eux, ne font que se renforcer et grandir ! Au quotidien, nos équipes travaillent d'arrache-pied afin de faire évoluer les mentalités, d'encourager l'inclusion, l'autonomie, de garantir une égalité des chances pour tous, un accès aux mêmes services, aux mêmes droits et aux mêmes obligations que ceux offerts aux personnes valides. Ceci n'est pas une utopie, un jour, nous y arriverons ! Certes, malgré notre enthousiasme et notre travail, rien n'est acquis. Nos craintes ne sont pas toujours apaisées quand on voit, par exemple, que certains organismes plaident pour la création d'institutions et non pour la construction de logements individuels adaptés. Les personnes handicapées ont le droit, comme tout un chacun, d'avoir leur propre habitation, de choisir les personnes qui les assisteront dans leurs tâches quotidiennes afin de conserver leur autonomie. Quand on voit les sommes dépensées pour la construction de ces collectivités et proportionnellement, les montants alloués au BAP (Budget d'Assistance Personnel), on est en droit de s'interroger sur la volonté réelle d'autonomie et d'égalité des chances ... Parfois, l'aspect « humain » est occulté : on oublie que c'est un homme, une femme dont il est question ! On oublie que les personnes en situation de handicap ont, elles aussi, des objectifs, des rêves, des envies à assouvir. Elles n'ont pas envie qu'on décide pour elles, qu'on leur impose des situations qu'elles n'ont pas choisies... Encore une fois, les mentalités doivent évoluer !

De nombreux challenges restent encore à relever ! La majorité des transports en commun sont encore inaccessibles comme trop de bâtiments ouverts au public. La conscientisation se construit chaque jour un peu plus mais les services et les infrastructures doivent changer au plus vite !

Pour terminer, je souhaite vivement remercier les militants et les travailleurs de l'ANLH pour leur ténacité et le travail accompli avec cœur et passion!

*« Les hommes ont quelque chose en commun : ils sont tous différents »  
(Robert Zend)*

Cléon Angelo

# 04 Nos publics

Que vous soyez particulier, professionnel ou un pouvoir public, notre équipe pluridisciplinaire composée de personnes valides et en situation de handicap met sa connaissance et son expertise au service de tous !

## 4.1. Les services ANLH au profit des personnes handicapées :

### ***a) Le service SCAAT (Service Conseils en Aménagements et Aides Techniques – pour toute la Région Wallonne) :***

Notre service s'adresse à toute personne handicapée qui souhaite adapter son domicile ou faire l'achat d'une nouvelle aide technique. Après analyse des besoins de la personne, des contraintes familiales et professionnelles, des envies et des possibilités du logement, nous donnons un aperçu détaillé des solutions d'aménagement. C'est ainsi que nous réalisons près de 100 visites par an. Celles-ci sont gratuites pour les personnes handicapées domiciliées en Région Wallonne car nous sommes reconnus par l'AVIQ en tant que service de la plateforme Bien Vivre Chez Soi.

### ***b) Le service ERGOJOB (Service d'aménagement du poste de travail des travailleurs handicapés – pour toute la Région Wallonne) :***

Notre service s'adresse aux employeurs wallons qui ont engagé une personne handicapée et qui souhaitent adapter le poste de travail en terme d'accessibilité. Après une visite d'entreprise, une rencontre avec l'employeur et le travailleur, nous réalisons le rapport conseils qui permettra à l'organisme régional compétent d'intervenir financièrement pour aider l'employeur à mettre en place les aménagements nécessaires.

Nous intervenons en Wallonie sur demande d'un AIP (agent d'intégration professionnelle de l'AVIQ) et à Bruxelles, sur demande d'intervention du service diversité de la région de Bruxelles Capitale.



### c) La banque de données AccesCity:

Accescity permet aux personnes handicapées de visualiser facilement l'accessibilité d'un lieu avant de s'y rendre et donc évite la frustration d'arriver sur place pour découvrir qu'elle ne peut y entrer. Cela permet de planifier les déplacements tant pour des individuels que pour des groupes.

De plus, le visiteur peut créer son profil et aura ainsi la liste des bâtiments qui lui sont accessibles. La spécificité de notre banque de données résulte du fait que le niveau d'accessibilité d'un bâtiment est déterminé par les besoins en accessibilité de l'utilisateur et ne sera donc pas le même pour un autre utilisateur. Les résultats de recherche sont personnalisables.

Ce site est soutenu par l'AVIQ.

Notre site présente une belle fréquentation : 200 000 visiteurs par an. Ce qui correspond à 45 000 visiteurs différents par an. Ceux-ci consultent en moyenne 75 000 pages par mois, ce qui correspond à une moyenne de 20 fiches d'accessibilité par visite.

Le site actuel n'est plus au goût du jour. Nous avons passé commande pour un tout nouveau site qui sera livré en septembre.

### d) La banque de données Accesservice:

Accesservice recense tous les services qui peuvent intervenir auprès des personnes handicapées et âgées, ce qui permet à la personne d'avoir une vision claire de l'offre de service sur sa commune et ainsi organiser au mieux son plan de service. La possibilité de trouver un service sur base de son handicap et son âge en tenant compte de sa localisation géographique est la spécificité de notre banque de données.

Ce site est soutenu par l'Aviq

Notre site présente une belle fréquentation : 150 000 visiteurs par an. Ce qui correspond à 36 000 visiteurs différents par an. Ceux-ci consultent en moyenne 150 000 pages par mois, ce qui correspond à une moyenne de 12 services par visite.

Ce site sera également remis au goût du jour.

The screenshot displays the 'BANQUE DE DONNÉES SUR LES SERVICES' website. The interface includes a search bar at the top right, a navigation menu on the left with icons for 'Chercher', 'Accesservice?', 'S'informer', 'Participer', and 'Contacter', and a main content area with several sections:

- Accesservice ?**: A section explaining the site's purpose: 'Notre objectif, vous permettre de constituer un carnet d'adresses selon vos besoins. En quelques clics, vous aurez la liste des services et des prestataires qui peuvent vous aider. Accesservice vous offre également la possibilité de créer votre agenda personnalisé de vos services.'
- Les besoins :**: A section with a 'S'informer' icon and text: 'Recevoir un accompagnement à l'intégration scolaire, suivre une formation, suivre un enseignement spécial, étudier un nouveau mode de communication... Choisissez le bon prestataire!'
- Les services :**: A section with a 'Participer' icon and text: 'Enseignement spécial de type 6 Enseignement spécial pour les personnes atteintes de déficiences visuelles'
- L'actualité :**: A section with a 'Actualités' icon and several news items:
  - Aides financières**: 'Reconnaissance du handicap' - 'Pour pouvoir bénéficier d'une allocation ou d'une autre aide sociale, votre handicapé doit d'abord être reconnu par la direction générale de la personne handicapée.'
  - Tarif social**: 'Suivant leur situation, certaines personnes peuvent bénéficier d'un tarif social pour l'électricité et le gaz naturel.'
  - Allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA)**: 'L'allocation pour l'aide aux personnes âgées est une allocation destinée aux personnes de plus de 65 ans avec un handicap. Depuis janvier 2017, des changements ont eu lieu.'
  - Tarif téléphonique social**: 'D'après la banque carrefour, près de 640 000 belges pourraient bénéficier du tarif téléphonique social. Or seulement 333 000 personnes ont réclamé cet avantage.'
  - Aides financières et soins palliatifs**: 'Le statut « Patient Palliatif » ouvre le droit à diverses aides financières. Pour obtenir ces aides financières la première étape est de demander ce statut par le biais d'un formulaire qui doit être rempli par le médecin traitant et ensuite renvoyer au médecin conseil de la mutuelle du patient.'
  - AVIQ : l'arrêté relatif à l'aide individuelle à l'intégration**: 'Depuis le 11 juin 2015, l'arrêté de l'AVIQ - Agence pour une vie de qualité - a pris effet. Un grand changement ressort de ce texte : une participation financière est dorénavant demandée au bénéficiaire. L'AVIQ intervient donc à hauteur de 90% ou à 98% des montants qu'elle accorde, si vous êtes ou non "Bénéficiaire de l'Intervention Majeure".'
- Avis aux utilisateurs**: 'Accesservice s'adresse à toutes personnes ayant besoin d'une aide humaine (personnes handicapées, âgées, ...) ainsi qu'à leur entourage. Elle répertorie les services et les prestataires de la région Wallonne et de Bruxelles-Capitale, et ceci par type de besoins.'
- Avis aux prestataires**: 'Vous offrez des services pour la personne handicapée et vous ne figurez pas dans notre banque de données... Inscrivez-vous ! Vous avez changé de numéro de téléphone... Vous possédez à présent un site internet... Contactez-nous !'
- Prestataire de la semaine :** 'Consultez nos titres-services' - 'Chaussée de Jodogne 46 1390 Grez-Doiceau'
- Derniers prestataires :** 'Service de Santé Mentale' - 'Rue Vert Vindre 60 4041 Vottem' - 'cpas de saint-hubert' - 'rue Home Herman, 44 6870 SAINT-HUBERT'

### e) La banque de données AccesAT:

AccesAT permet aux personnes handicapées ou âgées de trouver l'aide technique qu'elles recherchent ou découvrir un matériel qui pourrait les aider à être plus indépendantes dans leur quotidien ou lors d'une activité. A partir du matériel, une liste des différents fournisseurs (par code postal ou province) lui est proposée.

Ce site est soutenu par le CICAT de l'AVIQ.

Cette année, en plus de réaliser le travail classique de mise à jour de la banque de données, nous avons développé des fiches matériel sur des thématiques précises :

- Comment entrer et sortir de sa baignoire
- Quelle rampe choisir ?
- Quel dispositif placer pour compenser un escalier ?



### f) Gestion et coordination du budget d'assistance personnelle (BAP) à Bruxelles

Le budget d'assistance personnelle est un budget attribué à la personne handicapée pour qu'elle puisse organiser l'aide et l'accompagnement en fonction de ses besoins et de ses attentes.

Dans le cadre de ce projet, l'ANLH en tant que coordinateur du groupe VIA reçoit deux subsides pour l'organisation du BAP à Bruxelles. De ce fait, la majorité du budget (95%) permet de financer les BAP des bénéficiaires sélectionnés.

### g) Attribution des logements adaptés de la Cité de l'Amitié (Woluwé-Saint-Pierre)

L'ANLH se charge d'attribuer les logements adaptés avec ou sans service AVJ aux candidats locataires en fauteuil roulant en ordre utile et répondant aux critères d'un logement adapté. De ce fait, nous gérons la liste PMR de la société « En bord de Soignes ».

## 4.2. Les services ANLH au profit des professionnels

### ***a) Mise en accessibilité de circuits dans les parcs naturels de Wallonie – Projet Natur'accessible porté par la Fédération des parcs naturels de Wallonie***

Le projet vise à développer le potentiel touristique des sites Natura2000 à travers l'aménagement de circuits de découvertes thématiques sur 11 sites pilotes se trouvant dans les Parcs naturels de Wallonie. Ce projet permettra de soutenir le développement d'un tourisme vert pour tous (accessibilité renforcée) en s'appuyant sur le potentiel attractif des sites Natura2000.

Pour ce dossier, nous avons réalisé :

- Des check-list d'auto évaluation pour faciliter le travail et le choix des circuits à adapter.
- Le cahier de critères permettant de rendre accessible un espace naturel.
- Le référentiel permettant d'attribuer les couleurs de certification Access-i .
- Les rapports de mise en accessibilité de 4 circuits dans des parcs naturels :
  - > Deux Ourthe
  - > Pays des Collines
  - > Burdinale-Mehaigne
  - > Botrange

Au final, les parcours devront atteindre au moins une couleur orange ou verte dans le cadre de la certification Access-i.

### ***b) Réalisation de pré-audits dans le cadre du plan Wallon d'investissement :***

Pour permettre aux gestionnaires d'infrastructures touristiques d'entrer leur demande de subsides au CGT, un rapport de pré-audit Access-i devait être réalisé. Sur les 270 demandes de pré-audits introduites au CGT, l'ANLH en a réalisé 73 : de l'auberge de jeunesse, à l'hôtel, du gîte au musée, des grottes aux châteaux. Et ce dans toute la Wallonie.

30 projets issus de nos pré-audits ont été retenus par le CGT et bénéficieront d'un subside d'adaptation sur base de nos recommandations.





Pour permettre à Access-i de mener à bien sa mission d'accompagnement, l'ANLH a été tout au long de cette mission, son référent méthodologique.

Dans ce cadre, nous avons :

- Un document de relevé : permettant à l'auditeur d'identifier lors de son audit tous les besoins de la structure.
- Un tableau budgétaire croisé, permettant de comprendre le coût des travaux par type de handicap et par handicap **croisés**.
- Un document « rapport de pré-audit » traduisant l'analyse de l'auditeur. Il s'agit du document qui a été remis aux gestionnaires.
- 42 fiches équipements permettant aux gestionnaires de détenir des informations techniques en lien avec son rapport
- Participation à tous les comités de validation pour assurer la cohérence entre tous les pré-audits réalisés par les différentes asbl
- Participation au jury de sélection et relecture de tous les dossiers de candidature pour vérifier que les travaux indispensables par type de handicap étaient bien prévus dans la demande et que l'accessibilité serait au final bien au rendez-vous.

### **c) Audits et conseils pour tous types de bâtiments :**

En 2018 et début 2019, nous avons eu des demandes de conseils et de rapports de recommandations pour la construction et la rénovation d'une quarantaine de bâtiments :

- Centres sportifs : Auderghem, Berchem Sainte Agathe, Liège, Schaerbeek, ...
- Résidences pour personnes handicapées : Tournai, Mons, Liège, Bruxelles, ...
- Immeubles à logements multiples
- Centre commercial de Woluwé
- Salles de théâtre et de spectacles de Bruxelles
- Des Universités : les 3 campus de l'ULB (Erasmus, Solbosch, Flagey)
- 2 églises classées



**d) Réalisation d'indicateurs de qualité à l'attention des services AVJ**

Afin de permettre aux services AVJ d'avoir un aperçu clair du fonctionnement de leur service de façon mensuelle, trimestrielle et semestrielle, nous proposons une analyse des appels, des temps d'attente, des temps AVJ utilisés par les bénéficiaires, des temps de déplacement des assistants, ... Notre but est de permettre aux services de déterminer des zones d'amélioration pour tendre vers une meilleure qualité.

**e) Projet construire avec l'adaptabilité**

Nous faisons partie du consortium construire adaptable qui a pour mission de promouvoir et défendre la notion de logement adaptable. Nous faisons partie des asbl expertes en accessibilité et dans ce cadre, nous sommes amenés à travailler sur les normes du logement adaptable, accompagner les architectes qui souhaitent inclure ces normes dans leurs plans et certifier les logements adaptables.

**f) Tenue des comptabilités des services AVJ et soutien administratif :**

Tenue des comptabilités et soutien administratif aux AVJ bruxelloises suivantes : Cité Services, AVJ Molenbeek, AVJ Germinal.



### 4.3. Les services ANLH au profit des pouvoirs publics:

#### **a) Avis consultatif en vue de remettre un avis de conformité pour tous les projets soumis à permis d'Urbanisme en région de Bruxelles capitale :**

Tout projet soumis à permis d'urbanisme et ayant pour vocation l'accueil du public (entre 150 et 250 par an) doit respecter la législation bruxelloise prévoyant des normes très précises en terme d'accessibilité. Nous avons été sélectionnés par l'administration bruxelloise chargée de l'urbanisme et l'aménagement du territoire pour vérifier la conformité des projets en terme d'accessibilité. Pour chaque plan réceptionné, nous réalisons donc un rapport d'expertise (en français ou en néerlandais en fonction de la langue du demandeur de permis) qui se base sur une checklist d'exigences du RRU. Celui-ci est transmis dans un délai de 30 jours après l'envoi du dossier soumis à examen.

Selon les circonstances et le besoin du porteur de projet, nous sommes amenés à réaliser des visites de chantier pour les aider à appliquer dans de bonnes conditions les normes du RRU.

De même, nous recevons en nos bureaux, les architectes qui souhaitent être conseillés avant l'introduction du permis d'urbanisme afin d'intégrer au départ de leur projet les normes du RRU.

Lorsque les architectes reçoivent le permis d'urbanisme sous condition ou que celui-ci leur est refusé pour des critères de manque d'accessibilité, nous les accompagnons pour la mise en conformité de leur plan. Sur base du rapport reçu, l'architecte modifie son projet.

#### **b) Les Journées du Patrimoine:**

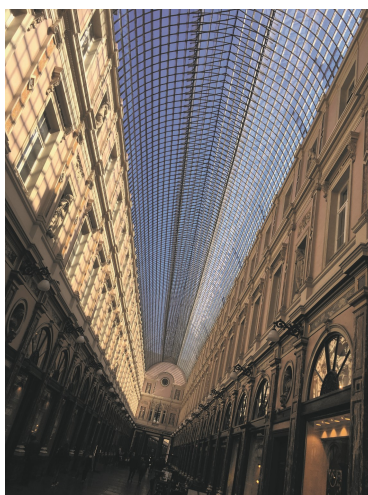
Comme chaque année, l'ANLH à travaillé en collaboration avec les organisateurs des Journées du Patrimoine de Bruxelles pour vérifier l'accessibilité aux PMR des activités proposées et ainsi pouvoir vous en informer.

Sur la programmation des 97 lieux participants, 44 activités/visites seront accessibles (soit en totale autonomie ou en comptant sur une aide ponctuelle).

Des visites seront également prévues en langue des signes.

L'accessibilité et les informations pratiques sont présentées en plus sur [www.accesscity.be](http://www.accesscity.be) pour permettre aux PMR de préparer au mieux leur journée.

Pour la Wallonie, nous nous chargeons de délivrer une certification access-i pour certains bâtiments.



### **c) Mise en place d'une politique handistreaming auprès des Ministres et Secrétaires d'Etat Bruxellois**

Dans le cadre d'un partenariat avec le CAWAB, l'ANLH s'est chargée de la co-coordination de projet handistreaming en Région de Bruxelles-Capitale. L'objectif est d'intégrer la question du handicap dans toutes les politiques du gouvernement.

Nous avons plus particulièrement travaillé sur les compétences suivantes : parcs, sports et égalité des chances.

De plus, nous avons rédigé la brochure finale de la mission afin de donner les clés de réussite du handistreaming dans toutes les politiques quelque soit le niveau de compétence : fédéral, régional, communal.

### **d) Promotion d'une politique en faveur du développement de circuits vélos accessibles à tous :**

Par nos actions avec le CGT et Access-i, nous avons continué à défendre notre volonté de voir se développer de plus en plus de circuits vélo accessibles à tous. Ceci passe notamment par l'identification des meilleures itinéraires, l'adaptation de ceux-ci notamment par une réfection du revêtement de sol et le placement d'une bonne signalisation mais aussi par la création du label «Bienvenue vélo PMR».



## 05 Notre capacité à assumer nos missions

L'ANLH est composée d'une équipe pluridisciplinaire, des personnes valides et des personnes en situation de handicap:

- Stéphanie Herman, Expert en accessibilité, Administrateur délégué de l'ANLH asbl
- Julie Martin, Expert en accessibilité, ergothérapeute
- Gwen Fourmanois, Expert en accessibilité, designer
- Sylvie Bourgois, Expert en accessibilité, Ingénieur social
- Claudia Ventrella, Responsable logement – gestion et attribution des logements PMR
- Assistant : Walid Boulghalgh
- Ana Velasco, Responsable comptabilité
- Assistant : Emile Nzabonimana
- Saidou Abou Diallo, Assistant comptable et administratif
- Cléon Angelo, Président, référent PMR
- Anne Oleffe, Architecte, travaillant depuis de longues années pour et avec notre asbl.
- Emilie Cohrs, responsable communication et responsable de projets

## 06 Nos agréments

- Service spécialisé en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées (SSAES PH) par le PHARE.
- Service conseils en accessibilité par l'AVIQ – Région Wallonne
- ASBL agréé par Access-i  
COCOF / Equal Brussels?



# 07 Représentation de l'ANLH au sein d'autres instances

## Membre du CAWaB : AG et CA

- Objectif du CAWaB: militance collective sur des thématiques générales et importantes dans le développement accessible d'une ville/d'une région
- Rôle ANLH :
  - > Responsable du comité technique pour valider tout avis ou recommandation CAWaB
  - > Responsable du groupe Logement pour revendiquer des quotas de logements adaptables et adaptés
- La vice-présidence est assurée par Stéphanie Herman, Administrateur délégué ANLH asbl

## Membre du nouveau Conseil Bruxellois de la Personne Handicapée

- Objectif du Conseil : Réunir des représentants bruxellois du secteur de la personne handicapée afin de veiller à la prise en compte de la dimension du handicap et de la protection et promotion des droits des personnes handicapées dans les lignes politiques de la région de Bruxelles-capitale.
- Le Conseil rend des avis sur les matières qui peuvent avoir une incidence sur les personnes handicapées bruxelloises en vue de favoriser leur inclusion.
- La co-présidence est assurée par Stéphanie Herman, Administrateur délégué ANLH asbl

## Membre de Access-i asbl: AG et CA

- Objectif de Access-i: Certification des bâtiments et événements existants
- La co-présidence est assurée par Stéphanie Herman, Administrateur délégué ANLH asbl

# 08 Notre histoire

Un seul mot d'ordre à l'ANLH :

**ne cherchez pas le handicap chez la personne ! C'est son environnement et les services qui doivent changer et s'adapter.**

Si une personne vit dans un environnement accessible, a accès aux bonnes aides techniques et à des services de qualité, il n'est plus nécessaire de parler de handicap. Les difficultés sont compensées et la personne peut vivre sa vie comme tout un chacun.

Cela fait plus de 50 ans que l'ANLH s'investit dans différents projets, tant au niveau national qu'europpéen, pour que les choses bougent et que l'environnement devienne de plus en plus accessible. Par son expérience et son investissement dans le secteur de la personne handicapée, l'ANLH est devenue une référence en matière d'accessibilité et de logement.

Tout a commencé en 1966. Un groupe d'amis, dont certains avaient un handicap, prend conscience de la situation souvent marginale dans laquelle la société actuelle, axée principalement sur le rendement et l'efficacité, confine les personnes atteintes d'un handicap.

Le groupe se constitue en A.S.B.L., sous le nom de "Association Nationale pour le Logement des Handicapés ". Au groupe initial se joignent de nouveaux membres qui partagent les mêmes objectifs: construire des logements adaptés dans un environnement accessible où personnes valides et handicapées vivraient côte à côte et profiteraient d'expériences communes : cet idéal a vu le jour à la Cité de l'Amitié... Dès la conception du projet, il y a eu une véritable concertation entre les architectes et l'A.N.L.H., tous animés par une optique commune.

Des études ont été effectuées en cours de réalisation par les personnes handicapées faisant partie du groupe. L'A.N.L.H. a obtenu que 15 % des logements soient adaptés pour des personnes handicapées. Ce pourcentage résulte d'études sociologiques et tend à éviter la formation d'une nouvelle forme de ghetto. Elle a collaboré à la définition des normes architecturales et urbanistiques. Elle donne un avis quant à la désignation des bénéficiaires...

Après cette première expérience réussie, l'ANLH décide de créer ce type de logements dans toute la Belgique et travaille en concertation avec les sociétés de logements sociaux régionales. En plus de la partie architecturale des logements, l'ANLH participe activement à la création et au développement de services d'Aide à la Vie Journalière (AVJ) à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre. Ces services ont pour objectif de permettre à des personnes handicapées physiques graves de vivre de façon autonome dans un logement privé grâce à un service 24h/24. Ces services ne remplacent pas mais complètent les services à domicile existants (infirmières, aides familiales, kinés,...).

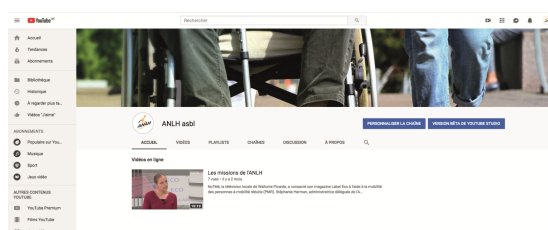
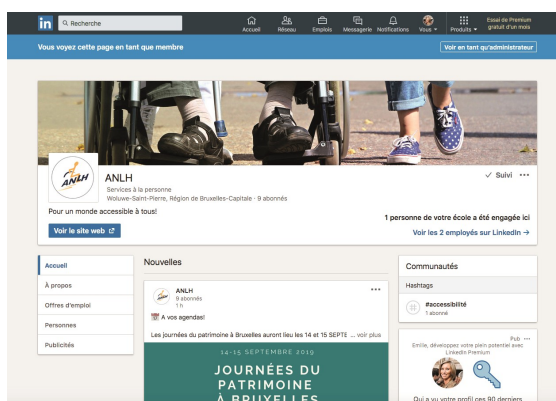
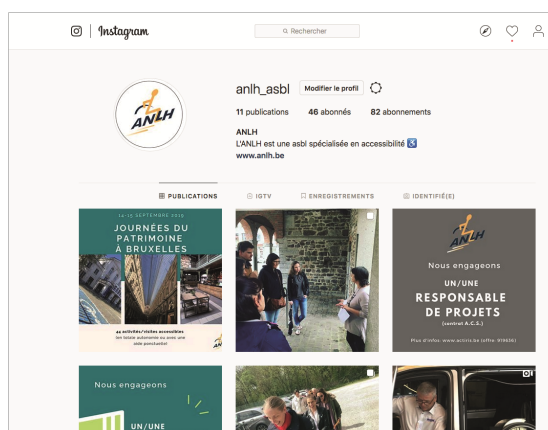
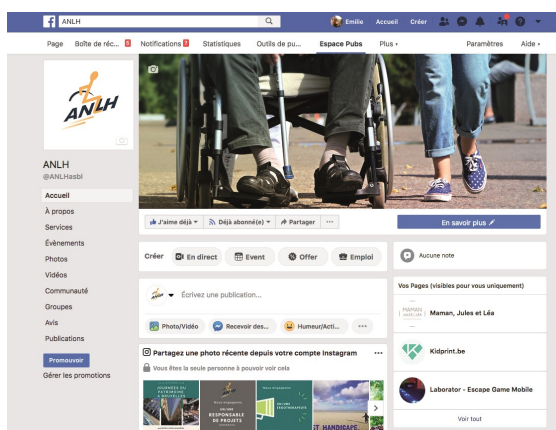
Très vite, un deuxième constat s'est profilé aux responsables de l'ANLH : il ne suffit pas de fournir un logement adapté et des services d'aide à la vie journalière, il est également indispensable de travailler l'accessibilité des transports, des bâtiments au sens le plus large possible, et de l'information. C'est pourquoi nos activités se sont diversifiées au fil des années!

# 09 Du changement en 2019!

Comme nous l'avons annoncé un peu plus haut, les sites web [www.accesscity.be](http://www.accesscity.be) et [www.accessservice.be](http://www.accessservice.be) vont être mis au goût du jour et apporter encore plus d'informations aux personnes à mobilité réduite. Dans cette stratégie de «renouveau», il nous semblait également indispensable de faire évoluer l'ANLH dans sa globalité. En effet, au fil des années, l'ANLH s'est spécialisée en accessibilité et ne gère plus uniquement, comme son nom l'indique, des logements. Par ailleurs, l'ANLH n'est plus non plus une association «nationale» mais exerce son champ d'actions en Région Wallonne et en Région Bruxelles-Capitale. Un changement de nom de l'ANLH est en cours de réflexion.

Une page Facebook, un compte Instagram, une page LinkedIn et une chaîne YouTube ont été créés début 2019 afin de diffuser davantage d'informations pertinentes auprès de nos différents publics.

- <https://www.facebook.com/ANLHHasbl>
- [https://www.instagram.com/anlh\\_asbl](https://www.instagram.com/anlh_asbl)
- <https://www.linkedin.com/company/anlh>
- [https://www.youtube.com/channel/UC0k7z9PNCRppyYX5O52ISLg?view\\_as=subscriber](https://www.youtube.com/channel/UC0k7z9PNCRppyYX5O52ISLg?view_as=subscriber)





# ANLH asbl

## Association Nationale Pour le Logement des Personnes Handicapées asbl

### Service Logement

Rue de la Fleur d'Oranger, 1 Bte213  
1150 Bruxelles

### Service Accessibilité

Rue de l'Industrie, 20  
1400 Nivelles

Tel : +32 2 772 18 95

Fax : +32 2 779 26 77

[www.anlh.be](http://www.anlh.be)

E-mail: [info@anh.be](mailto:info@anh.be)

